

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 4344

présenté par

M. Bordat, M. Abad, M. Haury, M. Mazars, M. Sitzenstuhl, Mme Vidal, Mme Delpech et M. Frei

-----

**ARTICLE 2**

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« 8° De favoriser l'animation au sein des filières agricoles territoriales. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les petites filières locales comme celle de la moutarde, du cassis de Dijon, de l'endive, de la fraise, des noisettes ou encore de la cerise jouent un rôle essentiel dans la préservation du patrimoine culinaire et agricole français. En valorisant ces filières, nous contribuons à la dynamisation des territoires ruraux, au maintien des savoir-faire traditionnels, et à la diversification des sources de revenus pour les agriculteurs.

L'objectif de cet amendement est de créer un environnement propice à l'émergence et au développement des filières agricoles locales, en favorisant la coopération et le partage d'expériences entre les acteurs régionaux.